

## CENTRE de GESTION de la

## FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

## d'EURE-ET-LOIR

## Séance du 31 mars 2023

**Nombre de membres**

27

**Nombre de présents**

13

**Pouvoirs :**

8

**Nombre d'absents**

14

**Nombre de votants**

21

**Quorum**

14

L'an deux mil vingt-trois, le 31 mars à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir dûment convoqué le 23 mars 2023 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

**Etaient présents :**

- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,
- Jean-Claude BRETON, Maire de BERCHERES-LES-PIERRES, suppléant de Benoit DELATOUCHE,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE,
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LEVES,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère Départementale d'Eure-et-Loir, **a quitté en cours de séance**
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES,
- Gilles PÉAN, Président du SIRP de Fresnay le Comte-Meslay le Vidame et suppléant de Benoît PELLEGRIN,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET,
- Sébastien LEROUX, Adjoint au Maire de DREUX, suppléant de Caroline VABRE,

**Pouvoirs :**

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON, a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTRON, donné pouvoir à Martine BOUILLARD,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES, a donné pouvoir à Martine MOKHTAR,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET, a donné pouvoir à Philippe GALIOTTO,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE, a donné pouvoir à Michel CHARPENTIER,
- Patrick LAFAVE, Conseiller communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES FORETS DU PERCHE, a donné pouvoir à Gilles PÉAN,
- Corinne LE ROUX, Maire de BOUTIGNY PROUAIS, a donné pouvoir à Jean-Louis RAFFIN,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES, a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF,

**Absents excusés :**

- John BILLARD, Maire du FAVRIL,
- Annie CAMUEL, Conseillère Départementale d'Eure-et-Loir,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ
- Lionel DEMEZET, *Payeur départemental*

**Absents :**

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX

**Secrétaire de séance :**

- Jean-Luc DUCERF

**Assistaient également :**

- Céline ROUSSET, Directrice Générale
- Oriana CAUQUIS, Responsable du pôle Gestion des Ressources et Archives

## Séance du 31 mars 2023

### Objet : Mission ACFI : achat d'un droit d'utilisation du logiciel « IOTA » du GIP informatique des Centres de gestion

Exposé de Mme BOUILLARD, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente en charge de la santé et de l'action sociale,

#### Éléments de contexte

Par délibération n°2015-D-43 du 14/09/2015 le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir a créé une mission facultative « inspection ».

En 2018, le CdG28 a facturé 20 journées d'inspection aux collectivités euréliennes, soit un montant de près de 27 000 € facturés. La prestation n'a cessé d'évoluer depuis. En 2023, 55 employeurs affiliés et non affiliés ont conventionné pour un montant de 61 200 €.

Parallèlement à la mission ACFI, le service prévention des risques professionnels propose d'autres interventions notamment en conseil, mais également la prestation à la réalisation (ou actualisation) du Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels.

Depuis 2022, au regard de la charge de travail, le service ne peut répondre immédiatement aux employeurs demandeurs, et se voit contraint de différer les interventions, ce qui n'est pas satisfaisant, au regard de l'importance pour les employeurs de respecter cette obligation réglementaire.

#### Le rapport d'inspection

A l'issue de chaque visite de terrain, en moyenne d'une journée, l'ACFI produit un rapport dont la rédaction est comprise en 2 et 3 jours, parfois une semaine pour les visites de plusieurs jours. Ces délais constituent un obstacle à la mise en place rapide des plans de prévention/correction et un frein à la dynamique des démarches de prévention, initiée par l'intervention de l'ACFI. Par conséquent, il convient de gagner en temps et en réactivité en automatisant davantage la rédaction des rapports actuellement produits sous Excel (10 fichiers – 150 points réglementaires analysés au minimum selon les situations).

#### Le logiciel IOTA

Ce constat, partagé par de nombreux centres de gestion, a donné naissance en 2020 au logiciel IOTA, dont la gestion et le développement est à la charge du GIP des CDG.

Ce logiciel est destiné à faciliter la dématérialisation et la modernisation des procédures d'inspection. En 2021, 17 CDG utilisaient ce logiciel, en 2022, on dénombre 27 utilisateurs (4 autres en perspectives pour 2023).

Un groupe de travail d'ACFI contribuent activement (tous les 4 mois) à actualiser la veille juridique et développer techniquement le logiciel.

#### Présentation du logiciel

Idéalement à partir d'une tablette, l'utilisation de cette application facilite le recueil des informations sur le site visité, au travers d'une grille d'inspection se basant sur les critères d'inspection établi par le service.

La tablette peut stocker un grand nombre de ressources documentaires exploitation des documents ressources lors de la réunion préparatoire territoriale de la collectivité ou de l'établissement inspecté.

Elle permet également de posséder lors de la visite le dossier de la collectivité inspecté dont l'historique des précédentes visites, le document unique, les courriers, conventions ainsi que tous les documents liés à la Santé et Sécurité au Travail.

Le recueil d'information sur site effectué auparavant sur papier, est grandement facilité par l'application qui permet de naviguer plus rapidement entre les différentes thématiques auditées et évite ainsi de manipuler de nombreuses pages papier. L'appareil photo intégré à la tablette permet d'intégrer les photos prises directement dans le rapport au format désiré. Des observations également préétablies peuvent également être sélectionnées pour apparaître dans le rapport. Le rapport de visite est généré automatiquement, avec une mise en page automatisée, permettant ainsi un gain de temps considérable au regard de la solution actuelle du traitement papier puis de la retranscription numérique.

Les inspecteurs dotés du logiciel en ont fait leur outil de travail numéro un et constatent qu'une demi-journée à une journée maximum leur suffit pour rédiger leurs rapports.

Les grilles d'inspection présentes dans le logiciel permettent de lister l'ensembles des obligations : 112 soit environ 800 points juridiques. Les grilles sont personnalisables.

- Recueil d'information facilité
- Intégration des photos directement dans le rapport
- Rapport généré automatiquement avec mise en page
- Intégration du multimédia (photos, vidéo, notes vocales, ...)
- Rappel réglementaire
- Modulable en fonction de la taille de la collectivité et des missions réalisées
- La mise à disposition d'un espace de stockage CLOUD GIP

Pour le service, le logiciel IOTA constitue :

- Un gain de temps sur la réalisation des rapports, permettant au quotidien de réaliser d'autres missions, ce qui était jusqu'alors impossible
- Une professionnalisation des missions des ACFI avec la possibilité d'insérer des photos, des textes, de remplir toutes les grilles...
- Une amélioration de la qualité de vie au travail,
- Une forte autonomie avec la possibilité de travailler avec une tablette tactile en mode nomade (primordial en milieu rural) et en télétravail. Celle-ci pourra également être mobilisée pour les prestations Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels.

### Coût du logiciel IOTA

Ce logiciel est mis à disposition dans une démarche de mutualisation des applications métiers par le GIP informatique aux centres de gestion adhérents. Ainsi, son utilisation ne donne lieu ni à des coûts d'acquisition préalable, ni à des coûts de licence, ni à des coûts d'installation.

Son montant est calculé annuellement, sous forme de redevance. Il a été évalué pour le centre de gestion d'Eure-et-Loir à 2724.58 € TTC pour 2023 (pour une année complète). Il sera susceptible de variation pour l'année 2023, sachant que plus le nombre de centres de gestion utilisateurs croît, plus le coût est susceptible de variation à la baisse.

Un engagement à contribuer à la maintenance du logiciel pendant deux ans afin d'assurer aux autres centres de gestion utilisateurs, une stabilité des planifier à moyen terme les évolutions fonctionnelles et techniques de l'application.

Enfin, la formation initiale des utilisateurs est organisée à distance d'une durée de quelques heures. Le coût de cette formation est inclus dans la contribution annuelle à la maintenance du logiciel.

Le délai d'installation et d'organisation de la formation initiale est au maximum d'un mois après la communication au GIP de la décision d'utilisation du logiciel.

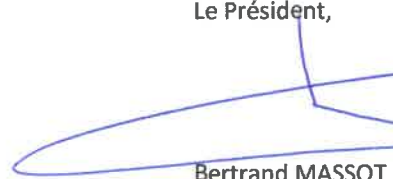
Aussi, il est demandé au Conseil d'administration :

- D'approuver le recours au logiciel « IOTA » développé par le GIP informatique des Centres de gestion, à compter du mois d'avril 2023 pour un montant annuel de 2 724.58€ TTC ;
- D'autoriser le président à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce logiciel et à communiquer sur le sujet.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le recours au logiciel « IOTA » développé par le GIP informatique des Centres de gestion, à compter du mois d'avril 2023 pour un montant annuel de 2 724.58€ TTC ;
- d'autoriser le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce logiciel et à communiquer sur le sujet.

Le Président,

  
Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en préfecture le :  
De la publication le :

Par délégation,  
La Directrice Générale,  
Céline ROUSSET

Prestation	Coût prévisionnel
<p><b>Coût d'installation</b></p>	<p>Pas de coût spécifique</p>
<p><b>Formation initiale des utilisateurs</b> : il est organisé à destination des utilisateurs une session de formation à distance de quelques heures. Le coût de cette formation est inclus dans la contribution annuelle à la maintenance et au support du logiciel.</p> <p>Si un accompagnement plus long est nécessaire, celui-ci sera évalué conjointement entre le CDG et le GIP. Il fera l'objet d'une facturation complémentaire.</p>	<p>Pas de coût spécifique</p>
<p><b>Contribution annuelle à la maintenance, au support du logiciel et à son hébergement.</b></p> <p>Le montant est calculé selon le budget par application déterminé en début d'année, et fait l'objet de l'émission de deux titres de recette par an (un au premier semestre de l'année pour 60% du montant, le deuxième au troisième trimestre pour 40% du montant).</p> <p>En cas d'installation prévue en cours d'année, le montant de la contribution demandé sera celui dû pour l'année pleine. Le montant indiqué est prévisionnel ; <b>il varie selon le nombre de CDG utilisateurs, l'intégration d'un nouvel utilisateur venant réduire la contribution des autres adhérents.</b></p>	<p><b>Estimation 2023 :</b> <b>Année pleine</b> <b>2724.58€</b></p> <p>En 2023, une nouvelle version (V3) sera déployée.</p> <p>Montant établi sur la base de 27 CDG utilisateurs et d'un budget annuel global de 106 384.46€</p> <p>Ce tarif comprend une part fixe et une part variable fonction du nombre d'agents gérés par le CDG (5298).</p>

Il est recommandé d'acter la décision de l'utilisation du logiciel par une délibération du conseil d'administration du CDG. Un engagement à contribuer à la maintenance du logiciel pendant deux ans au minimum est demandé afin d'assurer aux autres CDG utilisateurs une stabilité des coûts, et de permettre de planifier à moyen terme les évolutions fonctionnelles et techniques de l'application.

Le délai d'installation et d'organisation de la formation initiale est au maximum de 1 mois après la communication au GIP Informatique des CDG de la décision d'utilisation du logiciel.